Certificat d'immatriculation

3081

12218

N° Immatriculation	Date de 1ère immatriculation
A. FP-973-MJ	B. 04/08/2008

C.1 TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1

C.3 TRANSDEV RHONE ALPES
5 CHE DES PLATTES

69390 VOURLES

D.1 IRISBUS

D.2

D.2.1

D.3 ARWAY E. VNESFR1600M004380

F.1	19300	F.2	19300	F.3	22800		
G	13175	G.1	13100				
J	M3	J.1	TCP	J.2		J.3	CAR
K	L-0294-05-09						
P.1	7790	P.2	243	P.3	GO	P.6	21
Q	0.00	S.1	50	S.2	0	U.1	87
U.2	1540	V.7	0	V.9	0555*0651C		
X.1	VISITE AVANT LE 10/04/2020						
Y.1	226	Y.2	285				
Y.3	0	Y.4	4				
Y.5	2.76	Y.6	517.76				

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H

I 27/03/2020

Z.1 RALENTISS. +300KG

Z.2 TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES MOINS 10 P

Z.3

Z.4

IMPRIMERIE NATIONALE - OF54332 - L' CERTIFICAT D'IMMATRICULATION SIV

2M04991147034

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

FP-973-MJ 27/03/2020

2020BF43669

VNESFR1600M004380

IRISBUS

TRANSDEV LOCATION DE VEHICULES

FP-973-MJ

CRFRAFP973MJ2VNESFR1600M00438000808044TCP<<<
CAR<IRISBUS<<<<<<<ARWAY<<<<<<<<2020BF4366960

Inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature **en cas de cession à un tiers ou pour destruction** (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile). Inscrire vos coordonnées et signature **en cas de demande de nouveau certificat d'immatriculation.**

Nom _____

Domicile _____

Date ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐ _____ **Signature**

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

S069J193 A 25/06/2025 FP-973-MJ	S069J193 A 02/07/2024 FP-973-MJ	S069J193 A 23/12/2025 FP-973-MJ	S069J193 S 02/02/2024 FP-973-MJ
S069J193 A 01/01/2025 FP-973-MJ	S069J193 S 01/08/2024 FP-973-MJ	~~S069J193~~ S 11/02/2023 FP-973-MJ	~~S069J193~~ A 11/07/2023 FP-973-MJ

(J.1) Genre national
(J.2) Carrosserie (CE)
(J.3) Carrosserie (désignation nationale)
(K) Numéro de réception par type (si disponible)
(P.1) Cylindrée (en Cm^3)
(P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
(P.3) Type de carburant ou source d'énergie
(P.6) Puissance administrative nationale
(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
(S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en dB(A))
(U.2) Vitesse du moteur (en min^{-1})
(V.7) CO2 (en g/km)
(V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
(X.1) Dates de visites techniques
(Y.1) Montant de la taxe regionale en Euro
(Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.3) Montant du malus écologique véhicule d'occasion, ou 1ère immatriculation, et de la taxe > 36 CV
(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation en Euro
(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
(Z.1) à **(Z.4)** Mentions spécifiques

Communauté européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur

F

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest; Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας; Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni; Kentekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matrícula; Osvedčenie o evidencii; Prometno dovoljenje; Rekisteröintitodistus; Registreringsbevis; Регистрационен талон на автомобила; Certificat de înmatriculare.

2020BF43669

(A) Numéro d'immatriculation
(B) Date de la première immatriculation du véhicule
(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation
(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'État membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, de la personne physique ou morale pouvant disposer du véhicule à un titre juridique autre que celui de propriétaire
(C.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation, dans le cas de multi-propriété
(D.1) Marque
(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)
(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)
(D.3) Dénomination commerciale
(E) Numéro d'identification du véhicule
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les motocycles (en kg)
(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État membre d'immatriculation (en kg)
(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)
(G.1) Poids à vide national
(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée
(I) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat
(J) Catégorie du véhicule (CE)

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOVISION PL
CONTROLE TECHNIQUE POIDS LOURDS

N° d'imprimé : J005465740

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	24/06/2025	25084130

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

23/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S069J193**
(9) RAISON SOCIALE :
AUTOVISION PL
(3) COORDONNÉES :
544 RUE CHARLES SEVE
PARC D'ACTIVITÉ DE L'ECHANGEUR
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE
04.37.55.44.27

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 069J7059
SIGNATURE :



IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
FP-973-MJ (F)	27/03/2020	04/08/2008

Marque	Genre	Carrosserie
IRISBUS	TCP	CAR

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale
VNESFR1600M004380	M3

Type/CNIT	Energie
ABSENT	GO

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

393228

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ETAT DE CHARGE : A vide
CATEGORIE DU VEHICULE :
Véhicule de transport en commun de personnes

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

0.6.6.a.1. JUSTIFICATIF DE SUIVI DES RÉSERVOIRS D'AIR : Absent ou non conforme
1.1.9.a.1. ACCUMULATEUR, RÉSERVOIR DE PRESSION : Réservoir légèrement endommagé ou présentant une légère corrosion
4.3.1.a.1. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX STOP) : Source lumineuse défectueuse (Arrière Inférieur)
4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (Droite Gauche)
6.1.1.c.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Corrosion (Essieu 2 Milieu)
8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé (s) concernant le dispositif antipollution : P0234 P209B P20A7

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Opacité des fumées (<=1.50m-1) :
C1:0.10m-1 C2:0.10m-1

Frein de service :
Efficacité globale (>= à 50%) : 64%
Efficacité par essieu : E1 : 67% E2 : 62%
Déséquilibre (<20%) E1 : 11% E2 : 3%
Frein de stationnement : Efficacité (>= à 18%) : 27%
Frein de secours : indépendance des circuits

Feux de croisement (-0.5% à -2.5%) : G:-1.8% D:-2.2% h<0,8m
Feux de brouillard avant (-1.0% à -3.5%) : G:-4.0% D:-4.0%

CT PC PL 005 111 001 12/24

irisbus
iveco

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES

N°.....07/08/04107
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre :.....TCP..... Carrosserie : CAR

Marque IRISBUS..... Type : ...I SFR160/7A

N° d'identification du véhiculeVNESFR1600M004380

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Assis (hors strapontins)	49	45			49	45		
Strapontins								
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant		1				1		
Accompagnateurs(s) obligatoires(s)								
Debout	29	27			(a)	(a)	(a)	(a)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	79	74			50	47		

(a) En application de l'article 75, un arrêté préfectoral fixe, pour les autocars, éventuellement les conditions de transport d'enfants debout dans ce véhicule et doit être presenté avec le présent document

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	I	J	K	L	M	N	O	P
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur								
Couchés								
Assis								
Accompagnateur obligatoire couché								
assis								
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées								
assises								
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées								

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé
Le véhicule est muni d'un ralentisseur en application de l'art 37
Le véhicule est équipé de feux de détresse à l'ouverture des portes
Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km/h
Les véhicules non affectés à un service urbain doivent etre équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome

Fait à ANNONAY , le
Le constructeur

21 JUIL. 2008

IVECO FRANCE
Société Anonyme au Capital de 92 8[illegible]6 130 Euros
1, rue des Combattants [illegible] Août 1944 - Porte E
69200 V[illegible]neux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

3084

ATTESTATION D'AMENAGEMENT
D'UN VEHICULE EMPLOYE AU TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES
(arrêté ministériel du 2 juillet 1982 modifié relatif au transport en commun de personnes)
N° TCP-18-00167-71

L'aménagement du véhicule décrit ci-après autorise le transport en commun de personnes dans les conditions suivantes :

Genre : **TCP** Carrosserie : **CAR**
Marque : **IRISBUS** Type : **SFR1607A MOD**
Numéro d'identification : **VNESFR1600M004380**

NOMBRE MAXIMAL DE VOYAGEURS
(y compris le personnel du véhicule)

CONFIGURATIONS ASSISES

	TRANSPORT D'ADULTES				TRANSPORT D'ENFANTS			
	A	B	C	D	E	F	G	H
Conducteur	1	1	1	1	1	1	1	1
Convoyeur	/	/	/	/	/	/	/	/
Assis	57	55	53	51	57	55	53	51
Sièges à assise relevable	/	/	/	/	/	/	/	/
Nombre maximal de handicapés en fauteuil roulant	/	/	1	1	/	/	1	1
Accompagnateur(s) obligatoire(s)	/	/	/	/	/	/	/	/
Debout	19 (a)	19 (a)	19 (a)	19 (a)	/ (b)	/ (b)	/ (b)	/ (b)
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	77	75	74	72	58	56	55	53

(a) Suivant les limites d'exploitation fixées par l'article 71.
(b) Exceptionnellement, en application de l'article 75, à l'initiative de tout organisateur de services spéciaux de transports publics réservés aux élèves.

CONFIGURATIONS COUCHEES

	TRANSPORT D'ADULTES			
	I	J	K	L
Conducteur	1	1	1	1
Convoyeur	/	/	/	/
Couchés	/	/	/	/
Assis	/	/	/	/
Accompagnateur obligatoire couché	/	/	/	/
assis	/	/	/	/
Autres personnes adultes (sauf convoyeur) couchées	/	/	/	/
assises	/	/	/	/
Nombre maximal de personnes pouvant être transportées	/	/	/	/

Sous les réserves générales de l'arrêté ministériel susvisé et les conditions particulières suivantes :

CONDITIONS PARTICULIERES

Le véhicule doit être équipé d'extincteur(s) conforme(s) aux dispositions de l'article 64 de l'arrêté ministériel susvisé

Les véhicules doivent être équipés d'une boite de premiers secours et d'une lampe autonome, hormis ceux affectés à un service visé à l'article 74

Places debout autorisées en application de l'article 71

Vitesse maximale 100 km/h sur autoroute

Véhicule muni d'un ralentisseur en application de l'article 37

Fait à : Chalon-sur-Saône
Le 16/03/2018

Pour le Préfet,

Jérôme LAVILLE
L'Adjoint au Chef de Subdivision

ARWAY-CROSSWAY
RECREO
EVADYS H

IRISBUS

L-0294-05-09
du 22/05/2008

Description du véhicule SFR160

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
Porte E – 1,Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 Vénissieux
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : ARWAY- CROSSWAY- RECREO – EVADYS H
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : TCP
0.7 Type : SFR160
Variante(s) : /
Version(s) : 6A – 7A - 5C – 6C -7C – 6H – 7H
Version 6A = carrosserie ARWAY empattement 6,200
Version 7A = carrosserie ARWAY empattement 6,965.
Version 5C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 5,300
Version 6C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,200
Version 7C = carrosserie CROSSWAY ou RECREO empattement 6,965
Version 6H = carrosserie EVADYS H empattement 6,200
Version 7H = carrosserie EVADYS H empattement 6,965
0.7.1 Décodage de TVV : /
0.8 Puissance administrative : 21 CV.

1 CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux, 2 roues simples, 2 roues jumelées.
Jantes acier ou jantes aluminium avec moyeux adaptés .
1.1.1 Emplacement des roues motrices : AR.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : AV.
1.2 Dimensions des pneumatiques : 295/80 R 22.5 (152/148 M)
Sont également admissibles tous les pneumatiques de mêmes dimensions satisfaisant aux conditions suivantes : - indices de charge égale ou supérieur à :

	Essieu 1	Essieu 2
Charge	7 100	12 600
Indice*	152 / ...	... / 148

* Indice de vitesse ≥ K

1.3 Constitution du châssis : caisse-poutre avec structure en tubes et tôles d'acier soudés.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : en AR de l'essieu AR, monté longitudinalement.
1.5 Emplacement du poste de conduite : avancé côté gauche.

2 MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.
2.1 Masse en charge maxi admissible en service par l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :
2.2.1.2 Avec remorque équipée de freins à inertie: 22 500
2.2.1.2.1 Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 : 3 500
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 300
2.5 Charge maximale admissible :
2.5.1 Sur l'essieu 1 : 7 100
2.5.2 Sur l'essieu 2 : 12 600
2.6 Voie avant en version 6A et 7A : 2,026 ou 2,038 (jante acier) ou 2,050 (jante aluminium)
Voie avant en version 5C-6C et 7C et en version 6H et 7H: 2,068 ou 2,078 (jante acier) ou 2,092 (jante aluminium)
2.7 Voie arrière :1,814 (jante acier) ou 1,833(jante aluminium)
2.8 Empattement = 5,300 en version 5C - 6,200 en version 6A-6C-6H et 6,965 en version 7A-7C-7H

- VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES AMENAGEMENT-

(valeurs limites minimales pour le véhicule aménagé)

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :							
2.9.0 Total :	9650						
2.9.1 sur essieu 1 :	2825						
2.9.2 sur essieu 2 :	6355						
2.10 Porte-à-faux avant	2,498		2,063	2,503		2,536	
2.11 Porte-à-faux arrière :							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,293		3,292			3,293	
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,293		3,292			3,293	
2.11.3 Maxi avec ferrure et accessoires	3,293		3,292			3,293	
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,756	10,655	11,995	12,760	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :	2,550						

- VÉHICULES LIVRES CARROSSES et AMENAGES -

ces poids varient en fonction des options et des aménagements

Versions :	6A	7A	5C	6C	7C	6H	7H
2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche :							
2.9.0 Total :	12150	12740	10370	11230	11620	12097	12530
2.9.1 sur essieu 1 :	4300	4690	3070	4000	4270	4259	4570
2.9.2 sur essieu 2 :	7850	8050	7300	7230	7350	7839	7960
2.10 Porte-à-faux avant	2,498		2,063	2,503		2,536	
2.11 Porte-à-faux arrière :							
2.11.1 Mini sans ferrure ni accessoire :	3,293		3,292			3,293	
2.11.2 Maxi sans ferrure ni accessoires :	3,293		3,292			3,293	
2.12 Longueur hors-tout :	11,991	12,756	10,655	11,995	12,760	12,029	12,794
2.13 Largeur hors-tout :	2,550						

NOTA : pour les véhicules munis d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur sur transmission (voir 7.9), il est admis de pouvoir augmenter la masse en charge maxi admissible (2.1) et la masse en charge maxi ensemble admissible (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, soit 100 kg ou 300 kg.
Le véhicule équipé du pont 11x41 associé à la boîte I ne bénéficie pas de cette majoration de poids de 300 kg
Aucune majoration de poids n'est autorisée pour l'essieu 2

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F2BE3682---------
3.1.1 Marque : IVECO
3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682---------
3.2 Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement: Moteur diesel à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin ; suralimentation par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti-pollution : Oui,
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCR + CRT(Continuous Regeneration Trap): système utilisant en plus de l'urée un filtre à particules

Moteur	SCR	SCRT
F2BE3682A*R et F2BE3682B*R	X	
F2BE3682A*S et F2BE3682B*S	X	
F2BE3682A*U et F2BE3682B*U		X

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 7790
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1
3.6 Puissance maximale (kW) :
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :
3.11 Carburant utilisé : G.O.
3.12 Réservoir de carburant

	F2BE3682A*	F2BE3682B*
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1		
3.6 Puissance maximale (kW) :	280	243
3.7 Régime de puissance maximale (tr/min) :	2 050	2 050
3.8 Couple maximal (daNm ISO) :	150	150
3.9 Régime de couple maximal (tr/min) :	1 125	1 125
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min) :	2 250 ± 100	2 250 ± 100

	de série en version 6A-6C-7A -7C et 6H-7H	en option en version 6A-6C-7A - 7C et 6H-7H	
3.12.1 Emplacement	en avant de l'essieu 1	en avant de l'essieu 1	En avant de l'essieu 1 avec double orifice de remplissage (coté Droit et Gauche)
3.12.2 Capacité	310 litres ou 220 litres	440 litres ou 350 litres	300 litres ou 430 litres
3.12.3 Matériaux	plastique	plastique	Alu (300L) Alu+plastique(300+130L)

	de série en version 5C	en option en version 5C
3.12.1 Emplacement	dans l'empattement	/
3.12.2 Capacité	350 litres	/
3.12.3 Matériaux	plastique	/

3.12.4 Réservoir d'urée

	de série	En option réservoir supplémentaire
3.12.4.1 Emplacement	à l'arrière droit	à l'avant de la porte milieu
3.12.4.2 Capacité	60 litres	60 litres
3.12.4.3 Matériaux	plastique	plastique

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par injecteurs pompes.
3.14 Type de filtre à air : sec.
3.15 Allumage : par compression.
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.
3.18 Refroidissement du moteur: Par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur débrayable.
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1.
3.20 Niveau sonore au point fixe :

	F2BE3682A*	F2BE3682B*
3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :		
- avec boîte I	87	87
- avec boîte II et IV	85	85
- avec boîte III	86	86
3.20.2 Régime de rotation du moteur lui correspondant (tr/mn) :	1 540	1 540

3.20.3 Position de la sortie de l'échappement : arrière droit.
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : sur la plaque constructeur.
3.24 Classe environnementale :

0555*0651C avec moteur F2BE3682A*R(#) ou moteur F2BE3682B*R(#)
0555*0651G avec moteur F2BE3682A*S(#) ou moteur F2BE3682B*S(#)
0555*0651K avec moteur F2BE3682A*U(#) ou moteur F2BE3682B*U(#)

(#) : A, B, C, D, E = désignation particulière pour identifier les moteurs sans limiteur de couple ne pouvant équiper que les véhicules utilisés par les forces armées, les services de secours, les services incendie et les ambulances en application du point 6.5.5.8 de la directive 2005/51/CE

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I mécanique à 6 rapports + 1 M. AR (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601),
boîte II automatique à 4 rapports + 1 M. AR. (VOITH D864.5).
boîte III mécanique à 12 rapports + 1 M AR (ZF Astronic ZF 12 AS 1601)
boîte IV automatique à 6 rapport + 1 M.AR (ZF 6HP604C)
4.1.1 Emplacement du levier de commande: levier au plancher ou sélection sur pupitre + impulsion par comodo au volant. (Boîte I et III) ou clavier sur console(Boîte II et IV).
4.2 Type d'embrayage : monodisque à sec.
4.2.1 Mode de commande : hydraulique avec assistance pneumatique.
4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre et cardans entre boîte et pont AR.
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
295 / 80 R 22.5 (3 181).
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tr / min (avec couple 14/43 (1/3,07) pour la boîte I et avec couple 8/37 (1/ 4,63) pour la boîte II et couple 11/41 (1/3.73) pour la boîte III)

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n° L-0294-05-09 du 22/05/2008)

Je soussigné, IVECO France, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a)	D'un frein moteur par décompression (sans incidence sur poids)	Oui	
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40, d'un poids de 300 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	Oui	~~Non~~
	D'un rapport de pont 11x41 et d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électrique marque "TELMA", type "F 2400"/FN72-40 ou FN82-40 (obligatoire et sans incidence de poids) (*)	~~Oui~~	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte I, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	~~Oui~~	Non
	D'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique Intarder incorporé à la boîte III, d'un poids de 100 kg autorisant la majoration du P.T.A.C. et du P.T.R.A. (*)	~~Oui~~	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte II) (sans incidence sur poids) (*)	~~Oui~~	Non
	D'un ralentisseur combiné à la boîte de vitesses automatique (boîte IV) (sans incidence sur poids) (*)	~~Oui~~	Non
b)	D'un limiteur de vitesse à	100 km/h	
c)	D'un dispositif antibloqueur de roues (ABR)	Oui	
d)	D'un dispositif antipatinage (ASR) (*)	Oui	
e)	D'un réservoir d'urée supplémentaire (*)	~~Oui~~	Non
f)	De sièges permettant l'application de la règle des "trois pour deux" (cas de transport d'enfants)	Non	
g)	D'un système de condamnation de porte médiane (cas de transport d'enfants)	Oui	
h)	D'un podium démontable (Voir Nota 2) (*)	Oui	~~Non~~
i)	D'un chauffage autonome type Sphéros Thermo 300 (*)	Oui	~~Non~~
j)	D'un pack UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) voir Nota 3 (*)	Oui	~~Non~~
k)	De deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant) voir Nota 3 (*)	~~Oui~~	Non
l)	D'un siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)	~~Oui~~	Non
m)	D'un limiteur de couple de 40% (voir point 3.24 de la notice descriptive) (*)	Oui	~~Non~~
n)	D'une cabine toilette avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assises en version 6H et 7H (*)	~~Oui~~	Non
o)	D'une porte de secours arrière sur la face latérale droite en version 6H et 7H (*)	~~Oui~~	Non
p)	Nombre de places assises de l'aménagement livré (y compris le conducteur)	50	

Nota 1: Ce véhicule est conforme aux dispositions de l'Annexe I de l'Arrêté du 10 octobre 1994 relatif aux conditions d'application de l'article 413-10 du Code de la Route pour la circulation à 100 km/h des autocars sur autoroute.

Nota 2: Le démontage du podium :
- supprime 4 places assises;
- nécessite le démontage de la portion concernée du porte bagage
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face à la plate-forme ainsi dégagée ;
- nécessite le montage de ceintures de sécurité 3 points sur ces sièges.

Nota 3: L'installation du pack UFR:
- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 4 places assises en maxi capacité
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

L'installation de deux packs UFR :
- Oblige une porte médiane double ;
- Oblige la présence d'une plate-forme élévatrice
- supprime 8 places assises en maxi capacité
- nécessite le montage d'une séparation devant les sièges face au pack UFR ainsi dégagée
- nécessite le montage de ceinture de sécurité 3 points sur ces sièges

Nota 4 : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :
2005/55*2006/51C (Euro 4) avec moteurs F2BE3682A*R et F2BE3682B*R
2005/55*2006/51G (Niveau Euro 5) avec moteurs F2BE3682A*S et F2BE3682B*S
2005/55*2006/51K (Niveau EEV) avec moteurs F2BE3682A*U et F2BE3682B*U

(*) Rayer les mentions inutiles.

Fait à LYON, le :

21 JUIL. 2008

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 [illegible] 130 Euros
1, rue des Combats du [illegible] 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

Boîte I : (ZF 6S1600 ou ZF 6S1601)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1 ère	1 / 7,72	1 / 3,07 (14x43)	1	1 / 23,7	8,053
2 ème	1 / 4,42	1 / 3,08 (12x37)		1 / 13,57	14,065
3 ème	1 / 2,66	1 / 3,21 (14x45)	1	1 / 8,166	23,37
4 ème	1 / 1,79	1 / 3,36 (11x37)		1 / 5,495	34,731
5 ème	1 / 1,28	1/3,42 (12x41)	1	1 / 3,927	48,57
6 ème	1 / 1	1/3,73 (11x41)		1 / 3,07	62,169
AR	1 / 7,10			1 / 21,797	8,756

Boîte II : (VOITH D864.5)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ère	1 / 5,027	1/4,63 (8x37)	1	1 / 23,275	8,2
2 ème	1 / 1,36	1/4,89 (9x44)		1 / 6,2968	30,31
3 ème	1/1	1/5,125 (8x41)		1/4,63	41,222
4 ème	1 / 0,735	1/5,29 (7x37)		1 / 3,403	56,085
AR	1 / 4,1			1 / 18,983	10,054

Boîte III : ZF 12AS1601

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ère	1 / 12,326			1 / 45,94	4,15
2 ème	1 / 9,59			1 / 35,74	5,34
3 ème	1 / 7,435	1 / 3,73(11x41)	1	1 / 27,71	6,89
4 ème	1 / 5,784			1 / 21,56	8,85
5 ème	1 / 4,565			1 /17,015	11,22
6 ème	1 / 3,552			1 / 13,24	14,42
7 ème	1 / 2,7			1 / 10,06	18,96
8 ème	1/ 2,101			1 / 7,831	24,37
9 ème	1/ 1,629			1/ 6,07	31,43
10 ème	1/ 1,267			1/ 4,72	40,41
11 ème	1			3,73	51,21
12 ème	1 / 0,778			1 / 2,9	65,82
AR	1 / 11,413			1 / 42,54	4,47

Boîte IV : (ZF 6HP604C)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Rapport total du pont	Réduction planétaire	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min
1 ère	1 / 3,43	1/4,56 (9x41)	1	1 / 15,62	12,21
2 ème	1 / 2,01	1/5,125 (8x41)		1 / 9,16	20,84
3 ème	1 / 1,42		1	1 / 6,47	29,5
4 ème	1 / 1,00			1 / 4,56	41,9
5 ème	1 / 0,83		1	1 / 3,78	50,48
6 ème	1 / 0,585			1 / 2,665	71,6
AR	1 / 4,84			1 / 22,05	8,66

4.5 Vitesse maximale calculée : environ 168 km / h au régime de régulation à vide.
4.6 Indicateur de vitesse : oui.
4.7 Compteur kilométrique : oui.
4.8 Chronotachygraphe : oui.
4.9 Limiteur de vitesse : oui, par dispositif additionnel.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés «coussin-amortisseur télescopique», valve de nivellement, barre stabilisatrice
5.2 Arrière :
5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.
5.3 Essieux relevables ou délestables : /
5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.
La suspension revient automatiquement en position route à 15 km/h ou est asservie aux portes et au frein de point d'arrêt

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.
6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :
18,12 en version 5C - 21,214 en version 6A - 6C et 6H - 23,326.en version 7A- 7C et 7H

7 FREINAGE

7.1 Frein de service :à commande pneumatique à double circuit pneumatique agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).
7.2 Répartiteur de freinage : non
7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, de catégorie 1. Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV. Un voyant orange au tableau de bord signale toute défaillance.
7.2.2 Dispositif anti-patinage (ASR). En option
7.3Frein de secours : Indépendance des circuits.
7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)
7.6 Assistance des freins : sans objet
7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres + 1 de 15 litres avec la boîte Astronic + en option 1 de 15 litres pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et/ou témoin acoustique
7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques
7.8.2 Frein de secours : à disques
7.8.3 Frein de stationnement : à disques
7.9 Ralentisseur :
- Frein moteur par décompression : de série
- Ralentisseur électrique ou hydraulique en option, ralentisseur électrique obligatoire avec le pont 11x41 associé à la boîte I

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : Ralentisseur électrique et hydraulique en option
7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Avec boîte I et boîte III: frein moteur par décompression
Avec boîte I et pont (11x41) : frein moteur par décompression et ralentisseur électrique
Avec boîte II : combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses.

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar.
8.1.2 Aménagements particuliers : en option
- Double vitrage (*)
- Chauffage autonome (*)
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite (*)
- Air conditionné (*)
- Roue de secours (*)
- Rack à bagages (*)
- Cabine toilette uniquement en version 6H et 7H avec la possibilité d'un kit de condamnation permettant l'installation de 2 places assise (*)
- Podium et porte-bagages démontables (1) Voir 8.3.1 et 8.4.2
- un ou deux packs UFR (Unité pour Fauteuil Roulant), uniquement avec porte médiane double (2) voir 8.3.1 et 8.4.2

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.
(1) Le démontage du podium supprime 4 places assises
(2) l'installation d'un pack UFR supprime 4 places assises en maxi capacité et l'installation de deux packs UFR supprime 8 places assises en maxi capacité

8.1.2.1Soutes et coffres à bagages :

Version	Type de 2ème porte	Option	VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³) SOUTES Nombre	Emplacement	Volume
6A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,88
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	5,6
7A	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,98
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,7
5C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	3
6C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	5,1
7C	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,09
6H	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	6,47
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	6,19
	Arrière simple	Sans	1	dans l'empattement	6,97
7H	Médiane simple	Sans	1	dans l'empattement	7,69
	Médiane double	Sans	1	dans l'empattement	7,41
	Arrière simple	Sans	1	dans l'empattement	8,05

Option pouvant diminuer le volume des soutes pour les versions 6H et 7H
- Cabine toilette = - 0,91 m³

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :
8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles emboutie assemblés par soudure.
8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.
8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées: au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.
8.3 Nombre de places :
8.3.1 Places adultes :

Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur Maxi	Mini	Nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places Maxi	Mini
6A	Médiane M ou S	61* 60**	54	26	87	54
	Médiane D	59* 58**	50	28	86	50
7A	Médiane M ou S	65* 64**	58	21	86	58
	Médiane D	63* 62**	54	27	89	54
5C	Médiane M	52** 51*	40	25	77	40
	Médiane N	52	38	24	76	38
	Médiane D	50** 49*	38	24	74	38
6C	Médiane M	60** 59*	48	29	89	48
	Médiane N	60	50	28	88	50
	Médiane D	58** 57*	50	26	86	50
7C	Médiane M	64** 63*	52	31	95	52
	Médiane N	64	50	30	94	50
	Médiane D	62** 61*	50	30	92	50
6H	Médiane M ou S	61* 60**	40	29	90	40
	Médiane D	59* 58**	38	28	87	38
7H	Médiane M ou S	65* 64**	44	26	91	44
	Médiane D	63* 62**	42	30	93	42

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES (1) et (2)

* avec siège convoyeur ; ** sans siège convoyeur

(1) le nombre de places assises est diminué de 4 places, lorsque le podium est démonté
(2) le nombre de places assises est diminué de 4 places, en présence d'un pack UFR en maxi capacité et le nombre de places assises est diminué de 8 places en maxi capacité, en présence de deux packs UFR

8.3.2. Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout en version A,
31 places debout en version C et 29 places debout en version H

8.3.3 Surface S0 = 26 m2 en version 7A-7C-7H et 24 m2 en version 6A-6C-6H et 21 m² en version 5C

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		2 places		3 à 5 places
		Maxi	Mini	
6A	Médiane M ou S	28	24	1
	Médiane double	27	22	1
7A	Médiane M ou S	30	26	1
	Médiane Double	29	24	1
5C	Médiane M ou S	24	17	1
	Médiane N ou S	24	16	1
	Médiane Double	23	16	1
6C	Médiane M ou S	28	21	1
	Médiane N ou S	28	22	1
	Médiane Double	27	22	1
7C	Médiane M ou S	30	23	1
	Médiane N ou S	30	22	1
	Médiane Double	29	22	1
6H	Médiane M ou S	28	17	1
	Médiane Double	26	17	1
7H	Médiane M ou S	30	19	1
	Médiane Double	28	19	1

8.4.2 Équipements particuliers :

Strapontins : NON.

Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.

Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ; en option, sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places.

Banquette arrière : 3 à 5 places

- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 ou 3 points
- avec autres sièges : ceinture 3 points

Siège du convoyeur en option: équipé d'une ceinture de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

Podium démontable:Impose une séparation et les ceintures de sécurité 3 points en arrière de celle-ci.

Rack à bagages : impose les ceintures 3 points en arrière de celui-ci.

Pack(s) UFR : impose une séparation et des ceintures de sécurité 3 points en arrière de celui-ci.

L'emplacement pour le fauteuil est équipé de système de retenu du fauteuil roulant et de son occupant. Le véhicule est équipé d'une plate-forme élévatrice.

Sièges décalables : non.

Sièges basculables : non.

Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	À l'avant		Médiane		À l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
6A et 7A 5C 6C et 7C	/	1 M	/	1 M ou S	/	/	/
	/	1M	/	1 D	/	/	/
	/	1M ou 1N	/	1M ou N ou S	/	/	/
	/	1M ou 1N	/	1D	/	/	/
6H et 7H	/	1 M	/	1 M ou S	/	/	/
	/	1M	/	1D	/	/	/
	/	1M	/	/	/	1S	

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.

8.5.3.1Porte de service : M, simple, à 1 vantail s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.2Porte de service : N, simple, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.2Porte de service : D, double, à 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur.

8.5.3.3Porte de dégagement : néant.

8.5.3.4Porte de secours : S, simple, à 1 ou 2 vantaux s'ouvrant vers l'extérieur

8.5.3.5Autre porte : néant.

8.5.4 Type de portes et commandes :

Fonction des portes	Types de portes
M, N, S ou D	Louvoyante

Les portes sont équipées:

- d'une commande électropneumatique au tableau de bord
- de commandes de secours pneumatiques intérieures et extérieures.

Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être verrouillées de l'intérieur.

Fonction des portes	Types de portes
S	Battante

Les portes sont équipées:

- de commandes de secours intérieures.

Toutes les portes verrouillées de l'extérieur peuvent s'ouvrir de l'intérieur, et elles ne peuvent être verrouillées de l'intérieur.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres et issues de secours :

8.6.1 Emplacement :

Version	Vitres placées sur les faces latérales				Vitres placées ou sur la face arrière	Trappe d'évacuation des passagers
	Côté gauche		Côté droit			
	Total	Dont fenêtre de secours	Total	Dont fenêtre de secours	Fenêtre fixe faisant office de fenêtre de secours	Trappe d'évacuation des passagers
5C	7	2	6	2	1	1, 2 ou 3
6A-6C-6H	8	2	6	2	1	1, 2 ou 3
7A-7C-7H	9	2	7	2	1	1, 2 ou 3

8.6.2 Mode d'ouverture : vitres : marteaux-pics liés au véhicule, trappes par éjection.
NOTA : Le cas échéant, la baie aérante est sans incidence sur les vitres issues de secours.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.

8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.

8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : voir point 8.4.2

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

8.10.2 Arrière : assuré par la carrosserie

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

			6A 7A	5C 6C 7C	6H 7H
9.1	Feux de route : .	2, groupés 2, indépendants	x	x	x
9.2	Feux de croisement :	2, groupés 2, indépendants	x	x	x
9.3	Feux de position:				
9.3.1	avant :	2, incorporés aux feux de croisement	x	x	x
9.3.2	latéraux	5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux catadioptres latéraux	x	x	x
9.4	Feux de position arrière :	2 (feux rouges arrière).	x	x	x
9.5	Indicateurs de changement de direction :				
9.5.1	Avant :	2, indépendants	x	x	x
9.5.2	Arrière :	2, indépendants 2 groupés.	x	x	x
9.5.3	Latéraux :	1 ou 2 indépendants	x	x	x
9.6	Feux stop :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.7	Éclairage de la plaque d'immatriculation	2 feux indépendants	x	x	x
9.8	Dispositifs réfléchissants :				
9.8.1	Avant :	/			
9.8.2	Arrière :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.8.3	Latéraux :	5, 6 ou 7 suivant les versions, sur chaque face, incorporés aux feux de position	x	x	x
9.9	Feux de détresse :	par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.			
9.10	Feux de marche arrière :	2, indépendants 2, groupés	x	x	x
9.11	Feux de brouillard :				
9.11.1	Avant :	2, indépendants	x	x	x
9.11.2	Arrière :	2, indépendants 1 ou 2, groupés	x	x	x
9.12	Feux d'encombrement :				
9.12.1	Avant :	2, indépendants	x	x	x
9.12.2	Arrière :	2, indépendants	x	x	x
9.14	Feux spéciaux :				
	En option, en partie haute de la face arrière :				
	Indicateur de changement de direction :	2, indépendants	x	x	x
	Feux stop	2, indépendants	x	x	x

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent.

10.1.2 Lave-glace : oui.

10.1.3 Rétroviseurs :

10.1.3.1 Extérieur : 2 + 1 rétroviseur extérieur de surveillance

10.1.3.2 Intérieur : 2 rétroviseurs intérieurs de surveillance avec porte médiane M
1 rétroviseur intérieur de surveillance avec la porte médiane S

10.1.4 Avertisseur sonore : 1.

10.1.5 Dispositif antivol : oui, par blocage de la colonne de direction.

10.1.6 Extincteur : 1 à proximité du poste de conduite

10.1.7 Équipements particuliers des véhicules de transport en commun de personnes : en option, chauffage autonome alimenté au combustible liquide (par réservoir spécifique ou non)

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : face AV côté D derrière la calandre

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : côté AV D derrière la calandre.

Structure du numéro d'identification :

V	N	E	S	F	R	1	6	0	0	*	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur							(*)Usine de fabrication	Indicateur					

10.2.4 Le numéro d'identification commence à pour les versions 6A-7A et 5C-6C-7C:

V	N	E	S	F	R	1	6	0	0	*	0	0	3	7	3	1

Le numéro d'identification commence à pour les versions 6H-7H

V	N	E	S	F	R	1	6	0	0	*	3	1	0	8	9	6

Identification du moteur : sur carter partie haute, coté droit.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : néant.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 9 bars.
11.3 Pression de disjonction : 9,9 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) :
11.4.1 - à la tête d'alimentation : néant
11.4.2 - à la tête de commande : néant.
11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.6 Course maximale des actionneurs de freins (mm) : essieu 1 : néant - essieu 2 : néant.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes
Vert	Circuit frein de parc.

11.8 Observations : /

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'IVECO FRANCE, 1, Rue des combats du 24 Août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale : M3,
- genre : TCP
- marque : IRISBUS
- type variantes versions :SFR160, versions 6A - 7A - 5C – 6C – 7C - 6H – 7H

livrés aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

Cette extension est motivée par la monte en option de nouveaux réservoirs à double orifice de remplissage et d'une porte de secours arrière sur la face latérale droite en versions 6H et 7H et la mise à jour des aménagements relatifs aux Unités pour Fauteuil Roulants (UFR).

Nota :« Vitesse maximale autorisée sur autoroute : 100 km / h »

Dérogations ministérielles n°32615 du 20 avril 2005 et n° 32875 du 30 janvier 2006 en ce qui concerne la longueur de la plate-forme élévatrice

Mentions particulières (à reporter sur la carte grise) : Nombre de places assises : (véhicule à nombre de places variable). en version 5C= 52
en versions 6A - 6H = 61 et en version 6C = 60
en versions 7A - 7H = 65 et en version 7C = 64

fait à LYON, le 16 Mai 2008
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
Alain DANIERE

VU, APPROUVÉ ET ENREGISTRÉ SOUS LE N° **L-0294-05-09**
fait à LYON, le 22/05/08
Pour le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement
et par délégation,
l'attaché à la division des contrôles techniques,
ingénieur de l'industrie et des mines
Denis MONTES

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (Véhicules prêts à l'emploi)

Je soussigné
- Constructeur : **IVECO France**, Porte E – 1, Rue des Combats du 24 août 1944, 69200 VENISSIEUX

certifie que le véhicule prêt à l'emploi:

Dénomination

(D.1) Marque : **IRISBUS**
(D.2) Type Variante Version — Type: **SFR 160**
Variante: /
Version: ~~6A~~ - 7A ~~-5C~~ – ~~6C~~ – ~~7C~~ - ~~6H~~ – ~~7H~~ (1)
(D.3) Dénomination commerciale ARWAY ~~CROSSWAY REGIO~~ ~~EVADYS~~ H (1)
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) : VNESFR1600M0043800
(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg): 19 300
(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg): ~~19 000~~ ou ~~19 100~~ ou 19 300 (3)
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg): ~~22 500~~ ou ~~22 600~~ ou 22800 (3)
(G) Masse en service (G1 +75) (Kg) (2) : 13175
(G.1) Masse à vide national (PV) (Kg) (2) : 13100
(J) Catégorie internationale : **M3**
(J.1) Genre national : **T.C.P.**
(J.3) Carrosserie (désignation nationale) : **CAR**
(K) Numéro de la réception par type : **L-0294-05-09**
(P.1) Cylindrée (cm³): 7790
(P.2) Puissance nette maximale (kW) : 243 ou ~~280~~ (1)
(P.3) Source d'énergie : G.O
(P.6) Puissance administrative (CV) : 21
(S.1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur), véhicule à nombre de places variable : en version 5C = 52 en versions 6A-6H = 61 et en version 6C = 60 en versions 7A-7H = 64 et en version 7C = 64
(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : ~~85~~ ~~86~~ 87 (1)
(U.2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn⁻¹) 1 540
(V.7) CO_2 : NC
(V.9) Classe environnementale : (1)

0555*0651C avec moteur F2BE3682A*R ou moteur F2BE3682B*R
~~0555*0651G avec moteur F2BE3682A*G ou moteur F2BE3682B*G~~
~~0555*0651K avec moteur F2BE3682A*U ou moteur F2BE3682B*U~~

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota);
- sort de nos usines (magasins), le
pour être livré à :

Fait à, Le 21 JUIL. 2008

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 9 856 120 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 518 LYON

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la mention inutile: le véhicule équipé - d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur électromagnétique sur transmission admet un PTAC de 19 300 Kg et d'un PTRA de 22 800 Kg
- d'un frein moteur par décompression et d'un ralentisseur hydraulique sur transmission admet un PTAC de 19 100 kg et d'un PTRA de 22 600 kg

Nota: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type

Rappel: Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R312-1 à R313-25, R314-1 à R317-7, R317-15 à R317-17 et R318-1 à R 318-5 du code de la route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture;
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.